

Enerplan va présenter un plan de réduction des coûts du solaire thermique

Le solaire thermique en collectif est économiquement performant avec une installation optimisée. Avec aujourd'hui un coût de l'ordre de 14 c€/kWh utiles et un potentiel de baisse important, de nouveaux marchés hors résidentiel collectif s'ouvrent dans l'industrie, le tertiaire, l'agriculture, les réseaux de chaleur... L'objectif est d'atteindre 7 c€/kWh en quelques années. Durant cette période, l'aide du Fonds Chaleur sera essentielle pour susciter la demande, rationaliser les schémas, créer du volume et faire baisser les prix. C'est ce que vient de souligner le syndicat solaire Enerplan dans un communiqué.

En résidentiel individuel neuf, ajoute le communiqué, la production d'eau chaude solaire est déjà compétitive en coût global (qualité du bâti + système). En rénovation, cette production, avec ou sans contribution au chauffage, est compétitive vis-à-vis de technologies à performances énergétiques équivalentes. Des marges de progrès existent à court terme pour baisser les coûts grâce aux nouveaux systèmes compacts « prêts à monter ». Enerplan ajoute qu'il proposera « très prochainement » un plan de relance de la filière solaire thermique afin de « retrouver une croissance du marché, qui demeure l'un des moins développés d'Europe ». L'objectif est de réduire de 30 à 40% d'ici à trois à cinq ans le coût de l'investissement afin de devenir compétitif par rapport à n'importe quelle énergie actuelle sans plus aucune aide publique, poursuit le communiqué, qui souhaite un « rassemblement de toutes les forces vives du marché » pour « dégager des synergies commerciales, impulser des initiatives, faire évoluer l'offre ».

Priver certains appareils de chauffage du bénéfice des certificats d'économie d'énergie ?

Les conséquences de l'entrée en vigueur de la réglementation sur les chaudières prévue par la directive européenne Écoconception doivent être prises en compte dès aujourd'hui dans l'évolution des fiches CEE (certificats d'économie d'énergie) concernées et la programmation de leur disparition dans les années qui viennent. C'est ce que vient de recommander un rapport de la Cour des Comptes, qui, d'une façon générale, demande une révision régulière des fiches CEE, ainsi que la suppression de celles dont l'efficacité est « trop limitée » ou qui sont « rattrapées », notamment, par l'évolution du marché. Evoquant les fiches CEE qui ne sont pas ou plus éligibles au CIDD ou à l'éco-PTZ, et notamment celle sur les PAC air/air (fiche qui, observe le rapport, « perdure alors que ces matériels ne sont plus éligibles au CIDD, leur marché étant très développé et quasi-autoportant »), la Cour des Comptes écrit que « le poids des industriels et des obligés est fort, ces deux catégories d'acteurs ayant intérêt à faire perdurer soit les fiches qui correspondent à leur produit, soit des fiches qui permettent d'obtenir facilement des certificats ».

Le rapport de la Cour des Comptes recommande, par ailleurs, de rendre obligatoires les études a posteriori auprès des obligés des CEE afin d'améliorer la connaissance des économies obtenues. Le rapport propose d'engager « immédiatement », par sondage, de tels contrôles a posteriori. Autre proposition du rapport : un meilleur accompagnement des investisseurs, notamment des ménages, par des conseils « plus personnalisés » et des diagnostics, et ce pour parvenir à des travaux plus performants. Dressant un bilan des CEE, le rapport indique que, au 31 juillet dernier, le volume total de TWh cumac obtenus grâce aux CEE a été de 405,5, dont 387,2 TWh cumac au titre des opérations dites « standardisées ». Ces opérations ont concerné le résidentiel à 80% et le tertiaire à 10%. Au hit-parade des « opérations standardisées », la chaudière individuelle à condensation arrive en tête (à 16%), devant l'isolation de combles ou de toitures (9,4%), la chaudière collective à condensation (7,2%), les appareils indépendants de chauffage au bois (6,4%), l'isolation des murs (6,3%), la chaudière individuelle à basse température (5,3%), la fenêtre (5,1%), la PAC air/eau (3,8%), la chaudière collective à condensation avec contrat assurant le maintien du rendement (3,7%).

Climatique : comment évolue le marché français ?

En matériels de génie climatique, voici quelle a été l'évolution récente du marché français selon les toutes dernières statistiques de l'INSEE, encore provisoires :

INDICES DE PRIX DE PRODUCTION POUR LE MARCHÉ FRANÇAIS :

- Radiateurs et chaudières pour le chauffage central : 95,7 en août 2013 (95,5 en août 2012).
- Equipements aérauliques et frigorifiques : 113,3 en août 2013 (114,9 en août 2012).
- Matériel aéraulique : 102,7 en août 2013 (105,5 en août 2012).

INDICES DE CHIFFRE D'AFFAIRES CVS-CJO :

- Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage : 110,3 en juillet 2013 (105,9 en juillet 2012).
- Production et distribution de vapeur et d'air conditionné : 106,4 en juillet 2013 (114,6 en juillet 2012).

Maisons BBC : la PAC et le CESI ont reculé en 2012, le gaz a progressé

Promotelec vient d'indiquer que, en 2012, en maisons individuelles BBC neuves, le gaz a détenu 45% de parts de marché en chauffage, contre 37,3% en 2011 et 22,4% en 2010. Cette progression s'est faite au détriment des PAC électriques (à 35,4% en 2012), en baisse d'environ 6 points sur 2011 et de 25 points sur 2010. Promotelec ajoute que, toujours en 2012, en ECS, derrière le thermodynamique électrique (à 48,4% de parts de marché), le gaz, toutes solutions confondues, a détenu 43,2% du marché (soit + 9 points sur 2011), au détriment du chauffe-eau solaire avec appoint électrique (à 7,3%, contre 15,4% en 2011). En logements collectifs BBC neufs, le gaz a obtenu 81% de parts de marché en chauffage l'an passé, soit un recul de 3 points sur 2011.

L'an passé, le bouquet « chauffage chaudière gaz + ECS chaudière gaz + VMC simple flux hygro B » a dominé en logement collectif privé (à 61,40%) et social (à 62,88%). En individuel, ce bouquet a été à 31,2% (+ 7,5 points sur 2011). Les solutions plus élaborées qui engendrent des surcoûts à l'installation et des charges d'entretien en exploitation sont peu accessibles, commente-t-on à Promotelec. Le couple consommation réelle (en énergie finale) / émissions de CO2 ne guide pas le choix des équipements.